

Juin 2026

Mémoire public

CONSULTATION PUBLIQUE « VERS UNE VISION RENOUVELÉE, INTÉGRÉE ET COHÉRENTE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE, ITINÉRANCE ET DÉPENDANCE ».

Présenté par

MISSION
OLD BREWERY

FONDATION

1889

PORTÉE

Plus grand organisme en itinérance au Québec, avec 23 établissements sous gestion, présent dans 9 arrondissements de Montréal avec 552 opportunités de logement sous gestion.

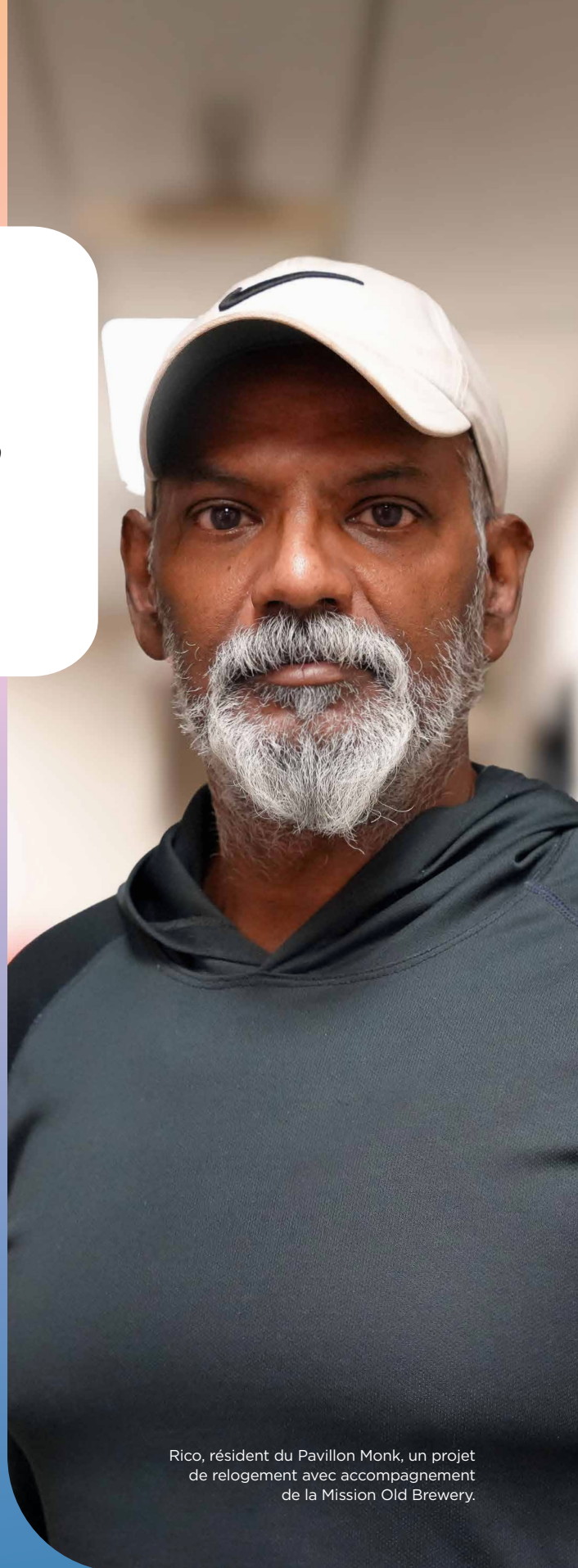
PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Plus de 1 000 par jour

EMPLOYÉS

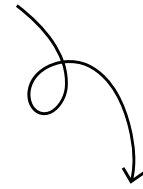
Plus de 340 (services de proximité, cliniques, administratifs et immobiliers)

missionoldbrewery.ca



Rico, résident du Pavillon Monk, un projet de relogement avec accompagnement de la Mission Old Brewery.

Table des matières



1. Présentation de la Mission Old Brewery	3
2. Principaux constats : l'atteinte du point de rupture	4
2.1 Des chiffres alarmants	4
2.2 Un portrait en mutation	4
2.3 Coûts sociaux de l'itinérance	5
2.4 Des coûts économiques considérables	5
3. Enjeux, défis et problèmes des mesures actuelles	6
4. Recommandations pour le prochain plan d'action	7
4.1 Prévention de l'itinérance	7
4.2 Relogement et services de maintien en logement	11
4.3 Gouvernance, pratiques novatrices et financement des organismes	15
5. Conclusion	19

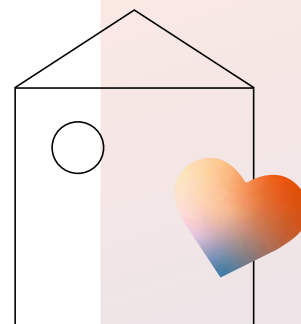
1. Présentation de la Mission Old Brewery

Depuis plus de 135 ans, la Mission Old Brewery œuvre à briser le cycle de l’itinérance à Montréal. Elle est aujourd’hui le plus grand organisme œuvrant en itinérance au Québec. Dans un contexte de crise du logement, de complexification des profils de personnes en situation de précarité et de pression croissante sur les ressources communautaires, l’organisation a modernisé son offre de services, offrant un continuum intégré de services, de la rue au logement.

L’action de la Mission Old Brewery s’articule autour de trois axes de services complémentaires : **la prévention, l’urgence** et **le relogement**. Ces axes structurent une approche intégrée, ancrée dans les réalités du terrain et visant la réaffiliation durable des personnes en situation d’itinérance.

C’est sur la base de notre expérience de première ligne — avec **plus de 1 000 personnes** accompagnées chaque jour et plus de 340 employés déployés à travers Montréal — que la Mission Old Brewery soumet ce mémoire. Nos recommandations reposent sur une approche fondée sur la dignité humaine et les droits de la personne, dont le droit fondamental au logement.

Nous croyons fermement que la réduction de l’itinérance est faisable. Des pays comme la Finlande et la Norvège l’ont démontré en mettant en place des démarches axées sur l’accès au logement et l’accompagnement vers des services adaptés aux besoins des personnes. Il est possible de faire de même au Québec, à condition d’**investir avec ambition et cohérence dans des mesures structurantes et pérennes**.



2. Principaux constats : l'atteinte du point de rupture

L'itinérance au Québec a connu une augmentation sans précédent au cours des dernières années. La pandémie de COVID-19, la crise du logement et le contexte économique inflationniste ont fait basculer de nombreuses personnes en situation d'itinérance cachée vers l'itinérance visible, et ont fragilisé des milliers de ménages vulnérables.

2.1 Des chiffres alarmants

12 077 personnes en situation d'itinérance visible ont été dénombrées au Québec la nuit du 15 avril 2025 — une augmentation de **20%** par rapport à 2022.

10 190 personnes en situation d'itinérance hébergées ou incarcérées ont été dénombrées le 15 avril 2025, soit une hausse de près de **18%** par rapport à 2022.

L'itinérance extérieure a quant à elle grimpé de **14%** par année entre 2022 et 2025 (41% total), après avoir augmenté de **10%** par année entre 2018 et 2022.

Le taux d'itinérance est passé de **69 pour 100 000 habitants en 2018 à 133 pour 100 000 en 2025**. À titre de comparaison, la Finlande affiche un taux de 20 pour 100 000 habitants grâce à ses politiques de réduction de l'itinérance axées sur l'accès au logement.

2.2 Un portrait en mutation

Au-delà des chiffres, le profil des personnes en situation d'itinérance s'est transformé : les organismes constatent une présence accrue de femmes et de familles avec enfants, en plus des hommes seuls. Les causes de la perte de logement sont également révélatrices :

- Près de 23% des personnes interrogées en 2022 ont évoqué l'expulsion comme cause principale de la perte du logement.
- Plus de 25% associent leur situation d'itinérance à la perte d'emploi ou à un revenu insuffisant pour payer le loyer/l'hypothèque.
- Entre 34% et 40% des personnes dénombrées en 2018 et 2022 ont mentionné des problèmes de santé mentale ou de dépendance comme raison de la perte du logement.

Portrait des régions

Selon le dénombrement de 2022, environ 47% des personnes en situation d'itinérance visible se trouvaient à Montréal. Les 12 autres régions ayant participé au dénombrement comptaient 5 310 personnes en situation d'itinérance, ce qui représente plus que le double qu'en 2018.

Les données comparatives montrent une augmentation dans toutes les régions :

RÉGIONS	2018	2022
Montréal	3 149	4 690
Capitale-nationale	545	927
Montréal	284	787
Outaouais	146	706
Estrie	423	664
Laurentides	190	464
Mauricie-Centre-du-Québec	297	454
Lanaudière	209	314
Chaudière-Appalaches	243	293
Saguenay-Lac-Saint-Jean	134	231
Laval	169	219
Abitibi-Témiscamingue	S/O	157
Côte-Nord	S/O	94
TOTAL	5 789	10 000

2.3 Coûts sociaux de l'itinérance

L'itinérance a un coût social important, difficile à chiffrer. L'itinérance affecte tout le monde, que ce soit sur le plan du sentiment d'insécurité que ressentent les personnes logées et les visiteurs ou l'occupation d'espaces publics par des personnes en campements ou en abris de fortune. S'ajoutent aussi les problèmes vécus par la clientèle et les commerces, hôtels ou services de transport, pour ne nommer que ceux-ci, lorsque des personnes en situation d'itinérance causent des perturbations ou dégradations.

Des actions collectives déposées contre des autorités provinciales, municipales ou sociosanitaires pour la mauvaise gestion de l'itinérance en lien avec ce que les résidents peuvent vivre, comme du vandalisme, des vols ou d'autres risques pour la sécurité personnelle, reflètent l'inquiétude de la population, tout en faisant passer le message que les gens veulent des solutions durables et non seulement le déplacement des personnes en situation d'itinérance. En revanche, ces recours juridiques ont eu pour effet d'entraîner la fermeture ou le déménagement d'organismes communautaires, entraînant des bris de services pour des personnes dans le besoin.

Au Centre hospitalier de l'Université de Montréal, les visites à l'urgence de personnes en situation d'itinérance qui se présentent pour une consultation médicale, mais qui en fait souhaitent se reposer ou se mettre à l'abri fluctuent entre 377 et 635 par mois¹. Ces chiffres ne reflètent pas toutes les visites à l'urgence faites par des personnes en situation d'itinérance : les données disponibles portent uniquement sur les usagers qui se présentent 2 à 3 fois dans une semaine ou de façon régulière depuis quelques semaines et qui sont vues par un intervenant en service social. Le nombre réel est plus élevé et les coûts sont proportionnellement plus élevés, avec un effet direct sur la facture pour les contribuables.

¹ Données d'avril 2024 à février 2025 fournies le 19 mars 2025 par le Directeur adjoint - volet qualité et évolution de la pratique, Direction des services multidisciplinaires de santé et de services sociaux, CHUM.

2.4 Des coûts économiques considérables

L'étude² commandée par l'Union des municipalités du Québec en 2023 estime qu'une personne sans domicile fixe engendre des coûts de 72 521\$ par année pour la société. La plupart des coûts sont associés aux services de santé (près de 31 200 \$), à la sécurité publique et aux services de justice (plus de 17 000 \$) et à l'utilisation occasionnelle de ressources d'hébergement d'urgence (pour près de 7 000 \$ annuellement).

Si cette même personne intègre un logement temporaire ou permanent, tel qu'un logement social, un hébergement de transition ou un appartement privé, elle engendre la première année des coûts inférieurs pour la société, soit de 69 717 \$ par année en hébergement de transition et de 65 193 \$ par année en logement permanent, y compris avec des services de soutien en logement.

L'étude révèle qu'agir en prévention et en lutte contre l'itinérance permet d'économiser des sommes importantes qui, en quelques années, peuvent venir contrebalancer le coût des mesures mises en place.

² État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités. Philippe Gougeon, Guillaume Faucher, Ornella Waji, Cristina Ruscio et Richard Fahey. AppEco, 13 septembre 2023.

3. Enjeux, défis et problèmes des mesures actuelles

Bien que le gouvernement du Québec ait déployé des mesures importantes ces dernières années, dont certaines découlant du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026, celles-ci demeurent insuffisantes pour répondre à l'ampleur des besoins.

Nous identifions quatre lacunes structurelles majeures :

- L'absence d'une gouvernance transversale claire laisse les personnes en situation d'itinérance dans une précarité grandissante et fragilise les organismes communautaires qui ont besoin de stabilité pour agir efficacement.
- Un manque de ressources pour les clientèles complexes (enjeux de dépendance et/ou de santé mentale), entraînant une hausse de l'itinérance extérieure et une cohabitation problématique.
- La prévention de l'itinérance est insuffisamment priorisée dans les actions mises en œuvre.
- Le financement des organismes communautaires en itinérance est trop souvent temporaire, empêchant le développement de services à moyen et long terme.

La situation est particulièrement critique dans les espaces publics et les réseaux de transport. La STM a rapporté une augmentation de 19 % des accompagnements à la fermeture du métro entre 2023 et 2024, et une hausse de 18 % des plaintes sur la sécurité. En plus, une judiciarisation des personnes en situation d'itinérance est toujours bien présente à Montréal, les personnes en situation d'itinérance recevant une quantité disproportionnée de constats d'infraction. Faute de ressources appropriées pour répondre aux besoins des personnes, une gestion pénale de l'itinérance, inefficace et contre-productive, s'est développée.

Une présence accrue de professionnels du réseau de la santé et des services sociaux permettrait ainsi de favoriser la réaffiliation des personnes et d'atténuer les enjeux de cohabitation. Au lieu de déplacer ou judiciariser les personnes en situation d'itinérance, une véritable prise en charge humaine et adaptée est requise.

En effet, le démantèlement des campements ne fait que déplacer les personnes vers d'autres sites ou infrastructures. Une réponse structurelle et durable s'impose.

Enfin, à la sortie de prison, de nombreuses personnes se retrouvent sans solution durable, dans la rue ou en hébergement d'urgence. L'accompagnement avant et après la sortie de prison doit être renforcé afin de prévenir l'itinérance et éviter un retour en institution³. De façon générale, la surcriminalisation doit être évitée, puisqu'elle constitue un frein majeur à la réaffiliation et touche particulièrement les personnes en situation d'itinérance présentes dans l'espace public.

³ Voir par exemple le programme « Après l'ombre », de la Mission Old Brewery.

4. Recommandations pour le prochain plan d'action

Nos recommandations s'articulent autour de trois grandes orientations stratégiques : la prévention de l'itinérance, le relogement et le maintien en logement, et le renforcement des pratiques et de la gouvernance. Pour chaque orientation, nous distinguons des actions concrètes prioritaires, des actions prometteuses à consolider, et des transformations profondes à inscrire dans la durée.

4.1 Prévention de l'itinérance

ACTIONS CONCRÈTES PRIORITAIRES

Créer et financer des banques de loyers avec soutien en logement

Outils de soutien en stabilité du logement et de prévention des expulsions, les banques de loyers offrent des prêts sans intérêts ou des subventions aux locataires à faibles revenus confrontés à des difficultés financières transitoires, à risque d'être expulsés ou de se faire débrancher les services essentiels (chauffage, électricité, téléphone).

Le modèle de la Colombie-Britannique est éclairant : en 2023-2024, le **BC Rent Bank a octroyé 2,35 M\$ à 1 513 ménages**, générant 27,5 M\$ en coûts évités. Combinées à des services de soutien en logement, ces banques permettent aux personnes de demeurer dans leur logement⁴.

Une banque de loyers centrale pourrait assurer la gestion des fonds et la coordination des services fournis par des banques de loyers locales à travers le Québec. Étendre et renforcer le projet pilote PETAL (Prévention des expulsions au sein du Tribunal administratif du Québec) serait souhaitable.

En combinant un service de soutien en logement à cette banque de loyers, nous pouvons aider les personnes à demeurer dans leur logement et ainsi limiter l'augmentation des coûts.

⁴ <https://bcrentbank.ca/wp-content/uploads/2024/12/Why-Eviction-Prevention-Matters-BC-Rent-Bank-Report-December-2024.pdf>

ACTIONS CONCRÈTES PRIORITAIRES

Rendre le registre des loyers obligatoire

Un tel registre obligatoire vise à freiner la hausse importante et subite des prix des loyers en favorisant la transparence dans le marché locatif et à fournir aux locataires des informations fiables sur le coût des loyers. Il permet de conserver un plus grand nombre de loyers abordables.

La plateforme développée par l'organisme Vivre en ville⁵ a été conçue pour être prise en charge par le gouvernement et alimentée par des données administratives existantes (relevé 31, déclarations de revenus). Le passage à l'obligatoire est techniquement réalisable et souhaitable.

Aujourd'hui, la plateforme est accessible au public, mais est basée sur l'inscription volontaire de données par les locateurs malgré le fait qu'elle fasse l'objet d'un soutien de la part des milieux municipal, communautaire et de l'habitation.

Régime d'assistance sociale : une personne = un chèque, sans pénalité financière

L'individualisation des prestations permettrait aux personnes de partager un logement sans pénalité financière, contribuant directement à la prévention de l'itinérance et à l'accès au logement.

Bien que le projet de loi 71 (novembre 2024) ait introduit l'individualisation des prestations, la réduction de 25% pour les personnes en situation de vie maritale a été maintenue — divisée en deux et appliquée à chaque personne, ce qui continue de mettre les ménages vulnérables à risque financier. Cette mesure doit être corrigée.

⁵ <https://vivreenville.org/nos-positions/communiqués/communiqués/2023/lancement-duregistre-des-loyers.aspx> et registredelesloyers.quebec

ACTIONS PROMETTEUSES

Étendre le programme de fiducie régionale solidaire (FRS) dans toutes les régions québécoises

Lancé à Montréal en décembre 2024, ce programme de fiducie régionale solidaire vise à promouvoir l'inclusion financière et à garantir la stabilité résidentielle à des populations vulnérables. Elle offre un accompagnement gratuit aux personnes en situation de précarité financière qui rencontrent des difficultés à payer leur logement, peut les accompagner dans la gestion de leurs dépenses et leurs dettes et rend disponible, avec la participation de l'Autorité des marchés financiers, des outils pédagogiques et d'éducation financière afin d'aider les personnes à devenir plus autonomes dans leur gestion budgétaire. Un service de clinique d'impôt est aussi disponible.

Moratoire sur les évictions de locataires, y compris les aînés

Prolonger le moratoire sur les évictions résidentielles [*Loi limitant le droit d'éviction des locateurs et renforçant la protection des locataires aînés (projet de loi no 65)*] au-delà de juin 2027.

Ceci accorderait à la société le temps d'avancer davantage sur la construction et la disponibilité de logements sociaux et abordables.

TRANSFORMATIONS PROFONDES

Inscrire clairement le droit au logement dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec

Ceci permettrait d'ancrer les politiques et programmes dans une approche fondée sur les droits de la personne, conformément aux obligations internationales du Québec en lien avec l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En affirmant le droit au logement, le gouvernement se donnerait **une base solide sur lequel il peut définir et mettre en œuvre des mesures en matière de lutte contre l'itinérance.**

Adopter une loi sur le relogement et la prévention de l'itinérance

Ceci viendrait définir, voire élargir les responsabilités des instances provinciales et municipales quant aux interventions auprès de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. La loi et ses règlements feraient en sorte que **toute personne et ménage éligible pourraient recevoir le soutien nécessaire** pour se maintenir en logement, ou pour trouver un logement.

Voir les travaux du Collectif québécoise pour la prévention de l'itinérance : <https://www.cqpi.ca/>

Voir aussi la législation adoptée en 2018 en Grande-Bretagne : <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2017/13/contents>.

Réformer le Tribunal administratif du logement (TAL) pour lui confier un rôle en prévention de l'itinérance

La réforme devrait inclure la responsabilité d'évaluer le risque d'itinérance dans toute situation où le locateur s'adresse au TAL pour autoriser la modification du bail ou fixer le loyer lorsque le locataire refuse la modification proposée, et de le signaler au réseau de la Santé.

Avec cette responsabilité, le TAL devrait disposer de la possibilité d'obliger les parties à tenir une séance de conciliation.

Élaborer une stratégie de prévention et d'intervention spécifique pour les personnes autochtones en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, avec un financement dédié

Cette stratégie viserait à répondre aux besoins et aux priorités spécifiques liées à l'itinérance chez les Autochtones.

Elle reconnaîtrait que des approches et ressources différentes sont requises et pourrait s'appuyer sur le leadership des communautés autochtones pour développer et implanter des programmes appropriés de prévention et d'intervention.

4.2 Relogement et services de maintien en logement

Le relogement et le soutien en logement demeurent les meilleures stratégies pour réduire l'itinérance et aider les personnes vers la stabilité résidentielle. Selon les régions, entre 25 % et 62 % des personnes interrogées lors du dénombrement de 2022 ont indiqué souhaiter de l'aide pour trouver et garder un logement.

ACTIONS CONCRÈTES PRIORITAIRES

Développer le logement hors marché

Le taux de logements hors marché au Canada est de 3,5 %, ce qui est inférieur au taux moyen de 7 % des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Dans son rapport⁶, le Conseil national du logement recommande que le Canada augmente le nombre de logements hors marché pour atteindre la moyenne des taux des pays de l'OCDE. Le Conseil mentionne aussi que le taux devrait être de 20 % afin de fournir des logements abordables à toutes les personnes qui en ont besoin, soit les ménages à revenu faible à modéré. Ce taux devrait s'appliquer aussi au Québec où le taux de faible revenu des ménages était de 18,5 % en 2022⁷.

Il est donc primordial de définir et actualiser une stratégie et un plan de développement spécifique de logements hors marché.

Un investissement public consenti au logement hors marché est essentiel pour rétablir la viabilité du système de logement (avec un taux d'inoccupation de 3 %) et garantir l'accès à un logement adéquat aux personnes vulnérables, dont aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

⁶ https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/archive/housing_organizations4/scaling-non-market-housing-report---v10-2.pdf

⁷ Institut de la statistique du Québec. Taux de faible revenu selon la Mesure de faible revenu (MFR), ménages et particuliers, Québec, 1996-2022. https://statistique.quebec.ca/fr/document/faible-revenu-menages-et-particuliers/tableau/taux-faible-revenu-mesure-menages-particuliers#tri_type_menage=5&tri_type_revenu=5

Le plan devrait avoir comme objectif d'augmenter progressivement les logements hors marché, jusqu'à l'atteinte de la cible du 20 % du marché locatif. Il devrait inclure :

- les rénovations/la réhabilitation des habitations à loyer modique, des logements en coopératives et des logements détenus par des organismes à but non lucratif (OBNL) en habitation ;
- la construction de 2 000 unités par année de logements sociaux ou détenus par des OBNL, sociétés paramunicipales ou fiducies d'utilité sociale, **adaptées pour les personnes en situation d'itinérance avec accompagnement** ;
- pour prévenir l'itinérance, une augmentation de l'objectif du nombre **de logements sociaux et abordables construits de 23 000⁸ à 60 000** sur six ans, soit 10 000 par année ;
- la cession d'un plus grand nombre **de terrains ou bâtiments municipaux et provinciaux** pour des organismes en itinérance, des coopératives et des OBNL en habitation qui construisent des logements sociaux et abordables hors marché⁹.

Ce type de plan permettrait de réduire de façon importante le nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans un horizon de quelques années.

Le but serait aussi de permettre aux organismes intéressés de mettre en place une stratégie selon une approche de développement d'un portfolio de logements afin de combler les écarts dans l'offre en habitation sur le marché et d'assurer un contrôle sur les hausses de loyer.

Donner plus d'outils aux villes pour l'acquisition et la cession de terrains et bâtiments pour le logement social et abordable est également essentiel.

⁸ La Stratégie québécoise en habitation prévoit la construction de 23 000 logements sociaux ou abordables entre 2024 et 2029.

⁹ La politique de la ville de Montréal sur la vente d'immeubles à fin d'habitation, entrée en vigueur en janvier 2025, peut servir comme modèle pouvant être implanté partout au Québec. <https://montreal.ca/programmes/vente-des-immeubles-des-fins-dhabitation> et <https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtlca&portal=REPDOCVDM#displayDocument/00000097374>

ACTIONS CONCRÈTES PRIORITAIRES

Augmenter significativement le Programme de supplément au loyer (PSL)

Le nombre d'unités de PSL accordées dans le PAII 2021-2026 (1 700 sur cinq ans, 340 par année) est manifestement insuffisant pour répondre aux besoins actuels. Ce programme est pourtant un levier direct pour permettre aux personnes en hébergement de transition ou dans la rue d'intégrer un logement permanent.

Nous recommandons d'augmenter le nombre d'unités de PSL de 10 000 sur cinq ans, soit 2 000 par année, tout en élargissant les critères d'admissibilité et en introduisant plus de flexibilité pour les personnes ayant des troubles mentaux ou d'autres difficultés psychosociales.

Soutien communautaire et services de soutien en logement

Plusieurs personnes en situation d'itinérance qui sont relogées ainsi que des personnes vulnérables à risque de perdre leur logement ont besoin de soutien continu pour assurer leur stabilité résidentielle. Le financement public accordé à ces services est actuellement insuffisant voire inexistant.

Nous recommandons d'augmenter et de rendre pérenne le financement des services de soutien en logement, avec un minimum de **4 000 \$ par personne logée (en dollars 2026)**, rehaussé en fonction des besoins complexes.

ACTIONS PROMETTEUSES

Mettre en place un programme provincial d'acquisition et de rénovation de maisons de chambres

Les maisons de chambres comptent parmi les éléments d'infrastructure essentiels à la réponse à l'itinérance.

Gérées par des OBNL, elles peuvent répondre aux besoins de plusieurs personnes tout en garantissant des conditions de sécurité et de salubrité adéquates. Cependant, les coûts associés à l'acquisition de bâtiments pouvant être transformés en maisons de chambres ou à la rénovation de maisons de chambres existantes pour les mettre aux normes présentent un obstacle important.

TRANSFORMATIONS PROFONDES

Développer des logements alternatifs avec suivi intensif dépendance-itinérance pour les personnes ayant des troubles liés à l'utilisation de substances

Les organismes en itinérance constatent que de plus en plus de personnes en situation d'itinérance présentent un trouble d'utilisation de substances. Or, peu de ressources d'hébergement et de services d'accompagnement et de soutien adapté pouvant répondre à leurs besoins spécifiques sont disponibles.

La réinsertion en logement, selon un modèle de logements alternatifs avec accompagnement, demeure une pratique reconnue pour ces personnes¹⁰. Comme l'indique son nom, ce type d'intervention vise à assurer la réinsertion par l'intermédiaire du logement, appuyée par un soutien adapté, voire un suivi intensif dans le milieu.

La personne peut être accompagnée dans ses démarches de réaffiliation sociale et de relogement, avec une coordination des services entre le milieu communautaire et le réseau de la santé.

Il est donc nécessaire de mettre en place des services spécifiques de **réaffiliation dépendance-itinérance** en fonction des besoins, dont les composantes s'appuient sur l'accompagnement, en particulier dans l'espace public, vers des services de soutien, de traitement ou de réadaptation selon le choix de la personne, l'accès aux ressources d'hébergement/de logement et le suivi intensif visant la stabilisation résidentielle.

¹⁰ Les pratiques reconnues dans les ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance. Institut universitaire sur les dépendances du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, 27 septembre 2016, Gouvernement du Québec.

4.3 Gouvernance, pratiques novatrices et financement des organismes

Des changements profonds dans la gouvernance sont nécessaires. L'État doit faire preuve de leadership, clarifier les rôles de chaque partenaire et reconnaître l'itinérance comme une véritable priorité nationale. La responsabilité collective de lutter contre l'itinérance ne peut pas reposer uniquement sur les organismes communautaires.

ACTIONS CONCRÈTES PRIORITAIRES

Poursuivre et uniformiser les systèmes d'accès coordonné dans toutes les régions du Québec

Élément clé de *Vers un chez-soi: la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*, les systèmes d'accès coordonné aux services de soutien au logement tardent à être implantés au Québec.

L'accès coordonné vise à harmoniser l'accès aux services et aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Basé sur une approche communautaire, il favorise la collaboration entre organismes en s'appuyant sur des outils d'évaluation communs pour identifier les besoins des personnes et déterminer les priorités d'intervention.

ACTIONS CONCRÈTES PRIORITAIRES

Créer un fonds pour soutenir les municipalités dans la gestion des personnes en situation d'itinérance hors refuge

L'augmentation rapide du nombre de personnes en situation d'itinérance en campements ou dans l'espace public présente un défi important pour les municipalités.

Au lieu de démanteler les campements, qui ne fait que déplacer les personnes vers d'autres campements ou endroits moins sécuritaires, ou de les tolérer sans offrir de solution, une réponse efficace à apporter aux personnes en situation d'itinérance hors ressources passe par des démarches intersectorielles et l'accompagnement des personnes selon leurs besoins. Elle s'appuie notamment sur une approche axée sur l'accès à différents types de ressources d'hébergement (hébergement d'urgence; hébergement de transition; logements temporaires ou permanents) et des services de soutien en logement.

Créer un fonds pour le financement de la réalisation de plans d'action intersectoriels de gestion des campements permettrait aux municipalités et aux organismes de mettre en place des mesures coordonnées et des ressources pour sortir les personnes des campements vers des ressources d'hébergement ou de logement¹¹.

Mettre en place des programmes pour clientèles ayant des besoins complexes

34 % à 40 % des personnes en situation d'itinérance interrogées lors des dénombrements de 2018 et 2022 ont évoqué des problèmes de santé mentale ou de dépendance comme raison de la perte du logement. Ces personnes, et celles ayant des troubles concomitants, ont des besoins particuliers qui ne cadrent pas avec les services réguliers offerts par les organismes. De tels projets sont en cours de développement, mais un soutien renforcé et un déploiement à la grandeur du Québec sont nécessaires.

Il est urgent de créer un fonds d'innovation et des projets pilotes permettant aux organismes et au réseau de la santé de développer des services spécifiques pour ces clientèles, en s'assurant qu'une approche adaptée réponde à leurs besoins.

¹¹ Voir le rapport publié en décembre 2024 par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal: Rapport des échanges du comité ad hoc, sur les enjeux et les besoins des personnes qui n'accèdent pas à l'hébergement / au logement. Le comité, créé par la Ville de Montréal, a réuni des spécialistes du milieu municipal, du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire, de la recherche et des affaires.

Voir aussi: Office de consultation publique de Montréal. Itinérance et cohabitation sociale à Montréal. Rapport de consultation. 27 juin 2025. <https://ocpm.qc.ca/fr/itinérance>

TRANSFORMATIONS PROFONDES

Soutenir le développement d'espaces de services intégrés en santé et itinérance

Les personnes en situation d'itinérance sont souvent confrontées à des problèmes de santé complexes et graves (consommation problématique de substances, troubles de santé mentale, traumatismes crâniens, hépatite chronique, BPCO, arthrite, VIH, diabète, etc.). Ceci se combine avec une incapacité à suivre correctement un traitement : impossibilité d'accéder à des médicaments ou de les conserver, traitements irréalistes sans logement adéquat, difficulté à suivre des traitements à long terme pour des maladies chroniques (par ex. : antibiotiques) et manque d'accès à un espace de repos adéquat pour se soigner.

L'impact pour le réseau de la santé est majeur, alors que nous observons un nombre grandissant de lits médicaux occupés par des personnes en situation d'itinérance.

Le gouvernement devrait donc soutenir le **développement d'espaces de services intégrés de santé**, directement où se trouvent les personnes en situation d'itinérance. Offrir des services de santé, de l'hébergement de transition et des services de réaffiliation sociale dans un lieu unique, au plus près de la population, assurerait un meilleur suivi et améliorerait le retour en logement.

Élaborer un programme de lignes directrices pour des organismes offrant des services d'urgence aux personnes en situation d'itinérance

Face à la complexification des besoins, à la diversité des services et à l'ampleur de la crise, il nous semble important d'établir des lignes directrices pour les organismes en itinérance afin de s'assurer que les services offerts respectent les meilleures pratiques et les attentes des bailleurs de fonds gouvernementaux. Ces lignes directrices devraient être développées avec les organismes et faire partie d'un programme global d'accompagnement des organismes dans l'amélioration continue des services et le renforcement de leurs capacités.

Les approches et les normes de la ville de Toronto et de la province d'Alberta nous informent sur ce qui peut être mis en place.

TRANSFORMATIONS PROFONDES

Accroître le financement provenant du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour des organismes venant en aide aux personnes en situation d'itinérance

La mission globale de plusieurs organismes en itinérance a évolué avec le temps pour devenir beaucoup plus diversifiée. Tout en offrant de l'hébergement d'urgence, des repas et du répit, certains organismes ont intégré dans leur raison d'être :

- des programmes ou services de prévention de l'itinérance;
- des programmes avec des CISSS/CIUSSS (ex : Programme de réaffiliation itinérance-santé mentale; autres programmes d'hébergement de transition en santé urbaine);
- des programmes ou services avec des instances municipales;
- la construction et gestion de logements pour personnes en situation d'itinérance.

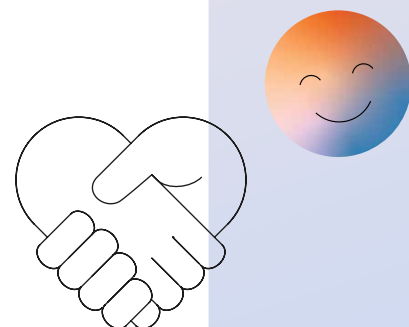
Une augmentation significative du financement reflétant l'évolution de ces services est nécessaire, en lien avec l'élaboration des lignes directrices. Continuer à financer principalement par appel à projets limite la capacité d'action des organismes et engendre des coûts et de l'incertitude, au détriment des services.

5. Conclusion

Le Québec est confronté à une crise de l'itinérance qui exige une réponse à la hauteur de son ampleur. Les mesures actuelles, insuffisantes et trop souvent temporaires, ne permettent pas de renverser la tendance. En témoignent : l'incapacité des organismes en itinérance d'accueillir et d'aider vers la réaffiliation plus de personnes avec des enjeux complexes, le manque de moyens au sein d'organismes qui viennent à leur aide, la pénurie persistante de ressources d'hébergement d'urgence et de transition et le manque d'accès aux logements hors marché. Il est grand temps d'opter pour des mesures gouvernementales structurantes, pérennes et ambitieuses, incluant un investissement transformationnel en matière d'itinérance.

La Mission Old Brewery est convaincue que la réduction de l'itinérance est possible au Québec. Les expériences de la Finlande et de la Norvège le démontrent : des investissements dans le logement hors marché, en prévention et en soutien communautaire permettent de réduire durablement l'itinérance, tout en générant des économies considérables pour la société. De même, soutenir le développement de modèles de services intégrés en santé pour les personnes en situation d'itinérance permettrait de renforcer le relogement et désengorger les services d'urgence hospitaliers.

Le prochain plan d'action interministériel doit être l'occasion d'un tournant historique. Nous invitons le gouvernement du Québec à s'engager dans cette direction avec détermination, en se dotant d'une nouvelle gouvernance transversale et en donnant aux organismes communautaires les ressources stables et suffisantes pour accomplir leur mission, tout en plaçant le droit au logement au cœur des politiques publiques québécoises.





missionoldbrewery.ca

MISSION 
OLD BREWERY